

## Édito

Déréglementation de la politique agricole

### SANS SOLIDARITÉ, UN AVENIR INCERTAIN MÊME POUR LES MEILLEURS

Voilà 20 ans que je récolte des témoignages, le dernier en date m'est venu d'un jeune éleveur laitier. Avec une grande motivation et classé dans les « meilleurs » en matière de formation, parfaitement au clair sur les enjeux de la profession, l'éleveur m'exprimait ses doutes à la veille de reprendre l'exploitation familiale.

Investir pour rationaliser ? Ai-je une chance de pouvoir obtenir un crédit auprès d'une banque ? Prendre le risque de mettre en péril son équilibre familial pour en fin de compte, rester seul avec ses dettes. L'amour de la terre et la passion de l'élevage contrebalanceront-ils l'amoncellement des interrogations au moment du choix ? Oui, le doute s'installe. Mais qui donc oserait aujourd'hui le contredire ?

La déréglementation de la politique agricole induit ce constat implacable. Dans le monde paysan, la solidarité faiblit en même temps que la précarité se renforce. C'est donc « l'instinct de survie » qui dicte de plus en plus le comportement du paysan, au détriment de son voisin. La révolte paysanne de septembre 2009 a révélé combien toujours plus de familles paysannes n'en peuvent plus. Elles l'ont exprimé pacifique-

ment et dignement, sans faire de grandes vagues. Comme si la résignation étouffait l'indignation ?

Il est donc particulièrement frustrant pour les responsables de la défense professionnelle de constater que le message fondateur de solidarité et d'unité est tout au plus écouté. Mais sa mise en pratique est très régulièrement torpillée, avec une dose d'hypocrisie.

La population a bien de la sympathie envers une paysannerie de plus en plus malmenée. Il ne faut pourtant pas en attendre un appui fantastique. Car il faut l'avouer : les paysans, de leur côté, ne montrent pas non plus une solidarité débordante face aux problèmes que rencontrent leurs semblables dans les autres secteurs de l'économie.

« **Ceux qui croient à la solidarité ne sont pas des doux rêveurs, mais bien des précurseurs.** »

Aujourd'hui, la solidarité ne serait-elle qu'un handicap ? C'est avoir une vision courte que de le croire. Car celui qui y renonce pour espérer évoluer dans son entreprise s'y perdra un jour ou l'autre. La solidarité est mise à l'épreuve comme jamais. Et je suis bien placé pour témoigner de cette gangrène qui ronge la filière laitière en ce moment.

En écrivant ces propos, je salue l'acceptation de la motion Aebi par le Conseil National, qui préconise de poser des conditions cadres appropriées pour un approvisionnement du marché du lait conforme aux besoins. La chambre du peuple s'est ainsi clairement prononcée en faveur d'un marché équilibré. Prolait se bat maintenant pour l'acceptation de la motion Aebi par le Conseil des Etats. Après 3 ans d'effort, je suis persuadé que la politique

doit définir des règles claires pour les contrats d'achats et de vente du lait, ainsi que des prescriptions pour une segmentation uniforme englobant toute la filière.

Nous nous attendons à de fortes réactions de la part des acheteurs et de Fromarte.

Chers producteurs, Chères productrices, votre fédération continue à se battre pour une gestion des quantités de lait et pour que votre situation s'améliore rapidement.

Je veux pourtant conclure sur un message d'espoir. Ceux qui croient à la solidarité ne sont pas des doux rêveurs, mais bien des précurseurs. Nos prédécesseurs du début du siècle dernier, fondateurs des mouvements coopératifs qui existent pour la plupart encore aujourd'hui, ne me donneraient certainement pas tort.

*Benjamin Henchoz,  
président Prolait*



Organisation du marché laitier

**IP LAIT – MOTION AEBI**

Depuis de nombreux mois, la situation du marché du lait de centrale demeure catastrophique, avec des stocks de beurre beaucoup trop importants et des prix à la production indécemment bas. Malgré cela, aucune réelle mesure concrète n'est mise en place au plan national pour y remédier; l'IPLait a récemment renoncé à toute mesure de gestion des quantités. Dans ce contexte, la motion Aebi, apparait comme une bonne solution pour rétablir un certain équilibre et une stabilité du marché.

Les récentes décisions du comité de l'IPLait suscitent quelques inquiétudes. En effet, alors que les prix du lait actuels ne permettent plus au producteur de dégager un revenu suffisant de la vente du lait, l'IPLait annonce dans son communiqué du 22 septembre courant, qu'elle renonce à toute gestion des quantités, pour privilégier une segmentation contraignante intervenant en fonction de l'utilisation effective du lait par le transformateur. En clair cela signifie que cette segmentation sera définie par acheteur, ce qui tend à affaiblir encore la position des producteurs et ne résout en aucun cas le problème des excédents de production.

Paradoxalement, la consommation du lait et des produits laitiers demeure stable voire en légère augmentation. En outre, selon un récent sondage d'Agro Marketing Suisse, il ressort que près de 70% des consommateurs suisses sont prêts à payer plus cher des produits agricoles pour autant que la provenance suisse soit garantie.

Il est absolument regrettable qu'un des principes de base de l'économie de marché à savoir la nécessité d'adapter l'offre à la demande ait été totalement oublié par les chantres du libéralisme. Certes, cette situation profite à une petite minorité de la filière, mais à terme il est certain que de maintenir une bonne valeur ajoutée des produits laitiers de notre pays sera profitable à tous. Et l'exemple de l'Interprofession du Gruyère est là pour démontrer que, par une bonne gestion de l'offre, il est possible de maintenir une excellente valeur ajoutée, dans l'intérêt de tous les partenaires de la filière, ceci tout en parvenant à accroître les parts de marché.

Chacun s'accorde à reconnaître qu'un volume de lait de l'ordre de 200 mio de kg ne trouve pas place sur le marché et génère des stocks de beurre importants. Ces derniers, outre qu'ils engendrent une insupportable pression sur les prix à la production, doivent être exportés sur le marché international à vils prix et à coup de millions

de francs prélevés pour une grande part chez les producteurs de lait!

Et que l'on ne vienne pas nous dire que si nous diminuons quelque peu les volumes de production pour éviter de créer ces coûteux stocks de beurre nous allons perdre des parts de marché! Produire du lait pour en faire du beurre excédentaire dégagé sur le marché mondial est une aberration.

Face à cette situation et au risque important d'une nouvelle dégradation du prix du lait qu'engendre l'absence de solution nationale pour stabiliser le marché, il est impératif de rééquilibrer les forces et de mettre en main de notre organisation faitière l'instrument permettant d'y parvenir.

C'est le but de la motion Aebi, adoptée à une large majorité du Conseil National, lors de la dernière session parlementaire.

Il est important de préciser contrairement à ce qu'affirment le Conseil Fédéral et l'OFAG que la motion Aebi ne demande pas le retour au contingentement laitier. Elle souhaite simplement mettre à disposition des producteurs un outil permettant de faire payer le coût des excédents de production à ceux qui les ont occasionnés, et d'accorder la force obligatoire à notre organisation faitière pour que les mesures prises soient applicables à tous. Cela permettra d'éviter, comme aujourd'hui, qu'une minorité de producteurs dicte sa vision à une majorité qui doit en subir les effets désastreux sur le prix du lait. Qu'y a-t-il de plus légitime?

*Eric Jordan*

Pool Prolait

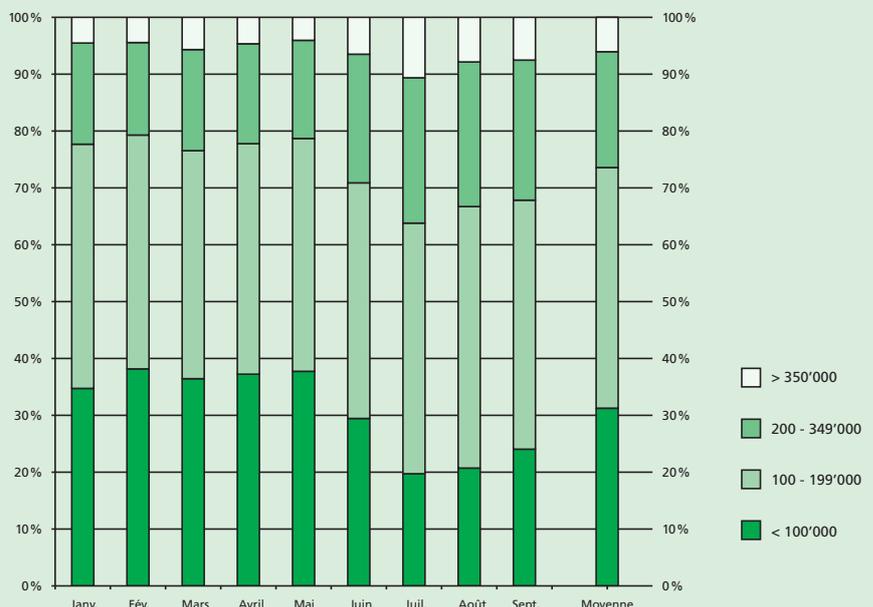
**QUALITÉ DU LAIT**

Le maintien d'une haute qualité du lait et son amélioration sont essentielles. Prolait encourage les producteurs à faire appel aux services de conseillers spécialisés en cas de problème.

Une grande part des producteurs du Pool Prolait livre un lait d'excellente qualité. En moyenne, près de 97% des résultats d'analyses pour les germes sont inférieurs à 80'000 germes. Pour les cellules, 94% des résultats sont inférieurs à 350'000 cellules; 31,2% des résultats sont inférieurs à 100'000 cellules et 32,5% sont supérieurs à 200'000 cellules.

*Blaise Decrauzat*

**Résultat cellules 2010**



Gestion des quantités

## LA MAÎTRISE DES VOLUMES GARANTE DE LA STABILITÉ DES MARCHÉS

La gestion des quantités en main des producteurs est une nécessité pour obtenir une meilleure répartition de la plus-value sur le marché pour les producteurs de lait. Son efficacité est renforcée si elle est coordonnée au niveau national. De son côté, Prolait a mis en place, dès l'année laitière 2009, un règlement de gestion des quantités valable pour l'ensemble de ses producteurs quelque soit la mise en valeur du lait. Ce règlement est évolutif; tout changement est de la compétence du Conseil des présidents de cercles.

### Mise aux enchères

Lorsqu'un membre cesse la production laitière tout en gardant son domaine, affecté à un autre secteur agricole spécifique (céréales, vaches allaitantes ou autres), la quantité disponible retourne à Prolait qui la met à disposition dans le cadre de mises. La mise organisée en juillet 2010 a permis d'attribuer le 50 % du volume souscrit à 146 producteurs sur 359 y ayant participé; la fourchette des prix retenus s'est située en 13,22 et 14,02 ct/kg. Pour rappel, l'objectif de cette mise est d'offrir, à un nombre le plus important possible de producteurs, l'occasion d'obtenir une quantité de base (garantie prise en charge) à un prix défiant toute concurrence, référence faite aux années 1999 à 2009 (contingentement laitier); tout en garantissant une gestion des volumes. En gardant un volume de production stable, Prolait évite ainsi de contribuer à la surproduction de lait au niveau national.

### Quantités temporaires

Prolait peut attribuer des quantités additionnelles temporaires sur demande et en cas d'évolution positive de la vente d'un produit particulier. En 2010, 12 projets ont été déposés et ont obtenu l'accord de Prolait pour un volume total de 6 mio kg de lait, en majeure partie transformé en fromage. Leur octroi dépend de l'évolution du marché; la quantité peut être retirée en cas de problème de mise en valeur.

Prolait gère, d'autre part, un pot commun des transferts temporaires (locations) entre producteurs selon le principe suivant: a) les producteurs ayant des quantités disponibles les annoncent à Prolait selon un système incitatif à trois échéances fixes (15 septembre, 15 octobre et 15 novembre); b) les producteurs ayant besoin d'une quantité temporaire, en font la demande à Prolait le 15 novembre au plus tard. Après cette échéance, toute

quantité livrée ou non-livrée au-delà du décompte roulant est, dans le premier cas, taxée (50 ct./kg) ou déduite temporairement l'année suivante. Il est donc essentiel que chaque producteur, en coordination avec sa société de laiterie/fromagerie, fasse un bilan de son droit de produire et de ses livraisons avant le 15 novembre. Cette année, à la première échéance (15.9), les quantités mises à disposition ont été supérieures aux demandes, ce qui a permis d'en accorder le 100 %.

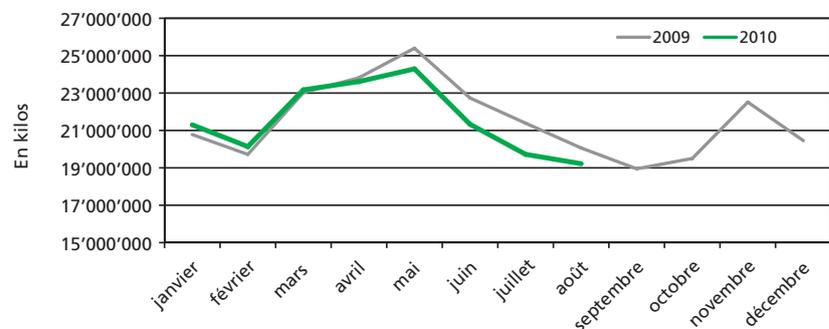
### Statistiques fédératives

A fin août, Prolait compte 1'638 exploitations actives, dont 57 communautés d'exploitations, 45 communautés partielles d'exploitations et 218 exploitations d'estivage. Le droit de produire se situe à 260 mio de kg de lait, dont env. 42 % du volume est destiné aux centrales laitières et 58 % transformé dans les fromageries artisanales locales et sur les alpages.

Le lait commercialisé mensuellement par les producteurs Prolait a été un peu plus élevé en janvier et février 2010 qu'en 2009. Par la suite, la situation s'est clairement inversée. A fin août 2010, les livraisons effectives des huit premiers mois étaient de 0,5 % inférieures. Cette différence est due essentiellement aux conditions climatiques mais aussi aux décisions prises par l'Interprofession du Gruyère d'introduire un bilan intermédiaire semestriel pour le calcul du quota à produire et à l'état catastrophique du marché du lait de centrale. Cela démontre que les producteurs Prolait n'ont de loin pas chargé le marché laitier.

Daniel Geiser

Quantités mensuelles de lait commercialisé - Région Prolait



## QUALITÉ DU LAIT

Rappel des principaux conseils pour améliorer la qualité du lait:

### Germes

Un nettoyage matin et soir (alternance alcalin/acide) des ustensiles à lait, installations de traite et de stockage du lait. L'hygiène de l'étable et de la traite doivent être respectées. Le contrôle de la température de stockage du lait est très important, la température doit être en dessus de 5°C. Si la première traite n'a pas été refroidie, il faut obligatoirement éliminer le lait.

### Cellules

Il faut contrôler régulièrement le troupeau (test de Schalm, contrôles par syndicat d'élevage).

Il ne faut pas livrer le lait des vaches avec un taux cellulaires élevé ou un test de Schalm positif. Egalement vérifier l'installation de traite (vide, pulsations, caoutchoucs).

Afin de maintenir et améliorer la qualité de lait, le pool Prolait effectue régulièrement des analyses complémentaires (hors CQ) lorsque les producteurs ont un résultat en germes ou un taux cellulaires trop élevés. Ces résultats sont transmis personnellement soit par téléphone, SMS ou courriel. Un producteur désirant suivre la qualité de son lait peut également donner des échantillons au camion de collecte du lait. Les conseillers de traite d'ARQHA (VD) et de CASEi (NE-FR) se tiennent à votre disposition en cas de besoin.

Blaise Decrauzat

## VIE DES SOCIÉTÉS

**L**e 18 septembre 2010, la Société de **fromagerie de Châtonnaye**, présidée par M. Fritz Glauser, a inauguré sa nouvelle cave à Gruyère robotisée. Celle-ci compte environ 3'300 meules en stock. La société a également procédé à la rénovation de plusieurs locaux de la fromagerie.

Le 24 septembre 2010 ont eu lieu deux inaugurations de fromageries. La première concerne la **fromagerie du Gros-de-Vaud** à Vuarrens.



Après avoir fusionné les sociétés de Vuarrens, Orzens et Essertines-sur-Yverdon, la Société du Gros-de-Vaud, présidée par M. Ueli Leibundgut, concentre la production de 24 producteurs pour un volume total de 4,4 mio kg de lait. La société a investi dans un bâtiment neuf doté de trois cuves de fabrication, d'un magasin et de caves robotisées. Le petit-lait y est concentré. Un camion assure le ramassage du lait à la ferme. Le lait est vendu à M. Charles Magne, fromager. La seconde concerne la **fromagerie de Corcelles-le-Jorat**. La société, présidée par M. Jean-David Chevalley, a renouvelé ses installations de fabrication et ses caves en y instal-

lant un robot pour assurer le soin aux fromages. L'investissement consenti se monte à 2,6 millions de francs.

La Société de **fromagerie de Pampigny** a fêté le 9 octobre 2010 son centième anniversaire. Elle a notamment invité pour l'occasion tous ces fournisseurs de lait actuels et anciens. Elle a salué le fait de pouvoir compter sur M. Gérard Bezençon, fromager, dont le père avait repris l'achat du lait de la société en 1938. La société comptait, il y a 100 ans, 73 producteurs et env. 800'000 kg de lait. Actuellement, 12 producteurs livrent annuellement 2,2 mio kg.

Le 30 août 2010, la Société de **fromagerie de Villaz-St-Pierre** a décidé de fusionner avec ses

voisins de Lussy et Fuyens avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010. Un projet de nouvelle fromagerie a été élaboré sur la commune de Villaz-St-Pierre; la construction est prévue courant 2011. La nouvelle société a décidé d'affilier l'ensemble de ses producteurs à la FSFL dès janvier 2011.

La construction de la **fromagerie du Grand-Pré** a débuté à Moudon en août 2010. La Société de fromagerie du Grand-Pré, présidée par M. Olivier Tombez, regroupant les anciennes sociétés de Moudon, Bussy-sur-Moudon et Chavannes-sur-Moudon, réunit 30 producteurs et 3,6 mio kg.

*Daniel Geiser*

## INTERPROFESSION DU GRUYÈRE (IPG)

Lors de sa dernière assemblée qui s'est tenue le 27 septembre 2010, l'IPG a décidé de mettre en place un système durable de gestion des quantités basé sur un quota annuel de Gruyère à produire, avec fixation d'un volume maximal de production pour le 1<sup>er</sup> semestre (janvier à juin). La quantité « 1<sup>er</sup> semestre » est calculée par site de production sur la base d'un taux maximal. Ce taux résulte de la moyenne des taux produits au 1<sup>er</sup> semestre des années civiles 2006, 2007 et 2008. Pour 2011, 2% seront retranchés au taux calculé (plancher minimal 48%). Cette mesure a été prise afin d'obtenir une production équilibrée. Elle est complétée par le système de fluctuations saisonnières récemment mis en place et maintenu.

*Daniel Geiser*

## AGENDA PROLAI

**17 novembre :**

Conseil d'administration

**19 novembre :**

Conseil des présidents de cercles

**24 novembre :**

Assemblée des délégués IP lait

**15 décembre :**

Commission « lait de fromageries artisanales »

**17 décembre :**

Conseil d'administration

**Du 18.01.11 au 11.02.11 :**

Assemblées de cercles

Swiss Cheese Awards

## MÉDAILLES 2010 (NEUCHÂTEL)

Prolait tient à saluer les fromagers de sa région qui ont obtenus une médaille aux Swiss Cheese Awards 2010 ainsi que leurs producteurs :

**Gruyère AOC, meilleur fromage suisse :** VILLARIMBOUD, M. Philippe Dénervaud

**Gruyère AOC d'alpage :** Alpage du CERNEY, M. Simon Renaud

**Vacherin Mt-d'Or AOC :** LE BRASSUS, M. René Piguet

**Bleu :** LES PONTS-MARTEL, M. Didier Germain (Bleuchâtel)

**Prix Hôtel Beurivage :** LA JOUX-DU-PLANE, M. Blaise Christen (Gruyère AOC)

Félicitations également aux neuf fromagers qui ont obtenu un diplôme.

## IMPRESSUM

### Rédaction

Prolait fédération laitière  
Route de Lausanne 23  
1400 Yverdon-les-Bains  
Tél. 024 424 20 10 / Fax 024 424 20 19  
Courriel : info@prolait.ch  
Internet : www.prolait.ch

### Mise en page

Denis Hauswirth

### Impression

AGRIDEA, Lausanne